



Fédération CNT de la santé, du social et de la Fonction Publique Territoriale

33 rue des vignoles 75020 Paris

e-mail : fede.sante-social@cnt-f.org

site : <http://cnt-f.org/sante-social//>

Tel : 06 28 33 42 43

NOUVEAU MINISTERE POUR L' ANAEM

L' AGENCE NATIONAL DE L'ACCUEIL DES ETRANGERS ET DES MIGRATIONS

Des orientations qui se durcissent

Le ministère de l'immigration (une première depuis 1941...), de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement va intervenir directement, sur toutes les étapes du parcours d'un étranger (de sa demande de visa à sa régularisation et au delà encore) pour l'obtention de son droit de séjour (quelques soit son statut).

Suite au décret n°2007-999 paru au JO du 31 mai 2007, ce ministère a **autorité** conjointement avec **le ministre du travail**, des relations sociales et de la solidarité, sur **la direction de la population et des migrations** (DPM) dont dépend l'ANAEM .

Les salariés de l'ANAEM, sont en droit de s'inquiéter d'une relation si étroite entre ces deux ministères.

Les principaux objectifs déclarés sont de diminuer le flux migratoire et de privilégier une immigration temporaire à une immigration familiale et permanente.

De plus, le ministre peut être juge des valeurs portées par les primo-arrivants dans le cadre de la promotion de l'identité nationale. Comment dans ce contexte éviter l'arbitraire ?

Qu'advient-il de vos emplois et de vos conditions de travail ?

Les salariés de l'ANAEM vont donc être au centre de ce dispositif :

-Avec le projet de loi du Regroupement Familial , qui aboutira à un nouveau durcissement des conditions d'entrée des familles (augmentation des ressources, contrat d'accueil et d'intégration familial avec obligation pour les conjoints et les enfants d'apprendre le français et les « valeurs républicaines » **dans leur pays d'origine**) doit-on envisager la fin du regroupement familial ? (au même titre que celui du droit d'asile..) Les conjoints de français seront ils eux aussi soumis à de telles contraintes ?

-Avec l'obligation des primo-arrivants de signer le Contrat d'accueil et d'Intégration (juillet 2006) et de le suivre, les auditeurs seront de plus en plus amenés à effectuer un contrôle du respect des

engagements signés et à informer la préfecture de tout manquement. Le « regroupement familial » étant le principal signataire de ce contrat, qu'advient-il des auditeurs ?

- Les assistantes sociales qui, suite à la restructuration de 2005, ont perdu l'essence même de leur travail avec des missions de plus en plus réduites, devront-elles adhérer à une charte des travailleurs sociaux prévue par la direction ou changer carrément de fonction ?

- Avec la diminution du flux migratoire les emplois des vacataires des services médicaux seront les premiers touchés.

- Avec la multiplication annoncée des contrats des travailleurs saisonniers ANAEM, les services vont être rapidement débordés et les pouvoirs publics n'auront pas les moyens de s'assurer des bonnes conditions de travail de cette main-d'œuvre étrangère.

- Après le départ du FASILD en 2006 doit-on envisager celui des prestataires de bilans linguistiques et des autres partenaires qui de par leur statut associatif défendent le caractère social de l'accueil des étrangers sur le territoire (une des prérogatives de l'ANAEM encore à ce jour).

- Avec 25000 expulsions programmées en 2007 les agents de l'ANAEM devront-ils tous soutenir leurs collègues détachés au CRA ou à l'aide au retour ?



Comment peut-on en toute conscience diffuser de tels messages et être les complices d'une telle politique d'immigration. Politique qui se radicalise depuis des années et qui se résumera, sans aucune concession, à une vision utilitariste des primo arrivants (de par leur compétence et leur force de travail). **Le plus inquiétant reste que l'intitulé du ministère s'inscrit dans un discours stigmatisant l'immigration et dans la tradition d'un nationalisme fondé sur la méfiance et l'hostilité aux étrangers, dans les moments de crise**. Ceci en toute légalité...

« Humanisme et fermeté (sic) » dixit le ministère...

Des historiens du CNHI, (<http://terra.rezo.net/article602.html>) des associations, des syndicats (inspection du travail), des citoyens, réagissent déjà...

COMME EUX SOYEZ VIGILANTS ET MOBILISÉS

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT Parce que cette forme d'organisation englobe les champs économique, politique, social et culturel.

DE LUTTE Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE Puisque personne ne travaille à ta place, personne ne pense ni ne décide à ta place.

SOLIDAIRE Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelle permettent d'éviter le chacun pour soi.

REVOLUTIONNAIRE Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement ... Un projet révolutionnaire.

INTERNATIONAL Parce que Les travailleurs se voient triés, choisis, sélectionnés... alors que les capitaux ne connaissent, eux, aucune restriction à la liberté de circuler et de s'installer.